



Prouver la valeur de mon véhicule à mon assurance ?

Par **Misspp**, le **06/10/2008** à **12:24**

Bonjour, ma Xantia a été sinistrée par propagation de l'incendie de la voiture garée à côté d'elle. Je l'avais assurée au tiers. L'expert l'a estimé à 1300€ avant sinistre et 325 € après sinistre. Or j'ai tous les documents prouvant le bon entretien du véhicule qui roulait très bien malgré son âge (fin 1993). Je pense que le véhicule vaut au moins 1000 € en tant qu'épave du fait qu'il n'y a qu'un côté qui a été touché, pas le moteur ni aucune des pièces du côté conducteur. Comment puis-je estimer la valeur de mon véhicule sans avancer d'argent? Comment puis-je convaincre l'expert de mon assurance? En plus du préjudice matériel, puis-je réclamer un préjudice moral du fait que c'était le seul véhicule de notre foyer, que nous avons un bébé de 4 mois et que l'hiver approchant, les transports en communs sont dangereux pour notre bébé? De plus ma famille est à Nîmes, et sans voiture, on ne peut plus aller les voir. En outre nous avons un chien, et je ne peux pas l'emmener chez le vétérinaire parce que les transports en commun n'acceptent pas les chiens. Merci

Par **jeetendra**, le **07/10/2008** à **13:55**

bonjour, si vous voulez obtenir un peu plus que ce que vous propose votre assureur suite à l'incendie de votre véhicule, c'est à vous d'apporter des justificatifs attestant que le véhicule avant sinistre valait bien plus, qu'il était bien entretenu, afin d'obtenir un peu plus, cordialement

Par **Tisuisse**, le **12/10/2008** à **09:16**

D'après ce que je lis, il semblerait que la voiture de Misspp ne soit assurée qu'aux tiers. Donc, les dommages subits par le véhicule de Misspp ne sont pas à la charge de son assureur mais ils sont à la charge de l'assureur du véhicule à l'origine de l'incendie. De ce fait, Misspp doit introduire une action en justice contre le propriétaire de cette voiture. Bien entendu, son propre assureur peut lui venir en aide dans le cadre de la garantie "défense-recours".